

Sélection en médecine à revoir

Formation » Les étudiants en médecine doivent être sélectionnés sur des critères de compétence et de qualité. Le National a adopté hier, par 144 voix contre 43, une motion de Benjamin Roduit (c. VS) demandant qu'il y ait une meilleure offre de places d'études et de stages cliniques.

«Nous manquons de médecins en Suisse», a rappelé le Valaisan. Malgré l'augmentation des places d'études en médecine, la demande est supérieure à la capacité des universités et dépasse de loin le nombre de places d'études et de stages cliniques. Les universités limitent donc le nombre d'étudiants par le biais d'un test d'aptitude écrit très sélectif ou par une sélection à la fin de la première année. De nombreux étudiants sont ainsi

écartés sans que cela soit fondé sur des critères qualitatifs, a souligné le Valaisan. Certains obtiennent d'ailleurs leur diplôme à l'étranger, notamment en Roumanie.

1350 titres

Le nombre de diplômes qui devraient être délivrés en 2025

Le programme spécial en médecine humaine de la Confédération, qui prévoit d'augmenter le nombre de titres délivrés chaque année par les universités suisses de 850 en 2014 à 1350 au moins en 2025, ne parvien-

dra pas à lui seul à diminuer la dépendance vis-à-vis de l'étranger, selon Benjamin Roduit. Il faut donc que la Confédération et les cantons prennent d'autres mesures afin d'augmenter le nombre de diplômés. «La pénurie n'attend pas», a-t-il relevé.

La formation d'un nombre suffisant de médecins en Suisse est une préoccupation importante, a assuré le Conseil fédéral, qui était toutefois opposé au texte. Les capacités d'accueil des sites existants ont pu être augmentées et de nouvelles filières d'études et coopérations ont été mises en place à l'ETH Zurich ainsi que dans les universités de Fribourg, de Lucerne, de Saint-Gall et du Tessin, a rappelé le ministre de la Formation Guy Parmelin. » **ATS**

NEUCHÂTEL

VILLE HONORÉE

L'Agence spatiale européenne a offert à la ville de Neuchâtel deux répliques d'horloges atomiques. Pour les mettre en valeur, une salle des horloges a été inaugurée hier à l'Hôtel-de-Ville en présence du conseiller fédéral Guy Parmelin. **ATS**

VALAIS

DEUX NOUVEAUX DRAMES

Une Suisse de 62 ans a été retrouvée sans vie samedi dans la région du Bois de Finges. Parallèlement, un Suisse de 47 ans a été découvert sans vie samedi également, à proximité du Bisse du Sillonin. Ces morts s'ajoutent à ceux retrouvés à Tête Blanche le week-end dernier. **ATS**

L'UDC s'attaque à l'accord

Europe » L'UDC a lancé hier son combat contre un futur accord entre la Suisse et l'UE.

L'UDC annonce déjà la couleur dans sa bataille contre un futur accord entre la Suisse et l'UE. Elle a dénoncé hier un «traité de soumission» qui signifierait «la fin de la démocratie directe, du succès économique et donc de la prospérité de la Suisse».

Le plus grand parti de Suisse accuse le Conseil fédéral et les autres formations politiques de vouloir rattacher la Suisse à l'UE sur le plan institutionnel. «Pour notre pays et pour la population suisse, cela aurait des conséquences massivement négatives à tous points de vue», a dénoncé son président Marco Chiesa.

Pour l'UDC, un futur accord marquerait la fin de la voie bilatérale, en ce qu'il placerait l'UE «au-dessus» de la Confédération. Et de citer en exemple l'accord de libre-échange signé samedi avec l'Inde. Pour elle, de tels accords, établis entre partenaires sur un pied d'égalité, «sont la bonne voie pour un avenir couronné de succès».

Le parti de Marco Chiesa relève que la Suisse est «nettement plus performante» que l'UE sur le plan économique, grâce notamment à ses bonnes conditions-cadres. Il serait «ruineux» de renoncer à cette marge de manœuvre en se rattachant institutionnellement à une Union européenne «surendettée et surréglementée». » **ATS**

L'élection probable au Tribunal fédéral d'un juge suppléant alémanique au lieu d'un Romand dérange

Un juge pas assez francophone

« GUILLAUME CHILLIER

Election judiciaire » Vu de l'extérieur, tout est beau, harmonieux. La réalité est pourtant bien différente. L'élection ce mercredi d'un juge suppléant au Tribunal fédéral illustre ce contraste: elle ne fera pas de vagues devant l'Assemblée fédérale mais elle intervient après quelques jours plutôt mouvementés. Car pour plusieurs élus romands, elle frise l'injure, a appris *La Liberté*.

En cause: un Alémanique devrait se voir attribuer le poste prévu pour un Romand afin d'augmenter la part de juges affiliés à l'UDC au Tribunal fédéral. Surtout, un francophone inscrit à un autre parti «et avec d'excellentes compétences» avait été jugé éligible par la Commission judiciaire... «D'autres éléments que la langue ont primé dans cette décision. Et ça ne va pas», pestent plusieurs parlementaires.

Le candidat à ce poste de suppléant de «langue française», c'est Arthur Brunner, brillant avocat né en 1991 et affilié à l'UDC. Selon son curriculum vitae transmis par la Commission judiciaire, il a réalisé l'entier de ses études à l'Université de Zurich avant d'exercer principalement dans le canton de Saint-Gall. Son lien avec la Suisse romande? Quelques années en tant que greffier au Tribunal fédéral à Lausanne. Personne ne remet en cause ses capacités, ni même son affiliation à l'UDC, parti actuellement largement sous-représenté au sein du Tribunal fédéral.

Loup pris en exemple

«Qu'il soit bilingue ne suffit pas», souligne le conseiller national Sidney Kamerzin. «Il existe une sensibilité romande, voire régionale, aussi dans la justice. Un juge, c'est un homme ou une femme qui, lors d'une prise de décision, mobilise son histoire et son parcours de vie», ajoute celui qui exerce comme avocat et notaire. Il donne un exemple qui a directement touché son canton: la suspension des tirs auto-



L'Assemblée fédérale est chargée d'élire les juges. Parlements-dienste/Pascal Mora

risés contre des meutes de loups en début d'année n'aurait pas forcément été maintenue par un autre juge fédéral moins sensible aux arguments des associations environnementales.

A Helvetia Latina, on regrette que le poste soit attribué à un Alémanique, bien que cela n'ait «rien à voir» avec les compétences du candidat. «Nous resterons attentifs aux prochaines élections au Tribunal fédéral pour que l'équilibre entre nos différentes cultures soit respecté», commente Laurent Wehrli, conseiller national PLR et président de cette association de défense des intérêts des Latins dans l'Administration fédérale. Ça tombe bien: il semblerait que pour la prochaine élection d'un juge ou



«Lors d'une prise de décision, le juge mobilise son parcours de vie» Sydney Kamerzin

d'un suppléant, un retour d'ascenseur est prévu.

Mais pourquoi aucun Romand n'intervient pour s'opposer formellement à cette élection courue d'avance? A Berne, d'aucuns racontent que ce n'est pas dans les habitudes des parlementaires de s'étaler en public sur l'élection d'un juge. C'est mauvais pour la crédibilité du juge concerné et c'est mauvais pour l'indépendance du pouvoir judiciaire. «Nous n'aimons pas les coups de Trafalgar dans ce domaine sensible», glisse entre deux portes un élu bien au fait du dossier. Personne n'a envie de politiser la justice, surtout après l'affaire Yves Donzallaz, aujourd'hui président du Tribunal fédéral. A l'époque où il était juge, il avait été accusé par son ancien parti d'avoir rendu

plusieurs verdicts contraires à la ligne de l'UDC.

«Il est aussi possible que certains utilisent la représentation des langues au Tribunal fédéral pour, en réalité, attaquer l'UDC et son candidat», souffle un élu. D'autres, au contraire, relèvent à demi-mot que l'UDC peinerait à proposer du personnel judiciaire romand et éligible à de tels postes.

Pas de quoi se plaindre

Actuellement, le Tribunal fédéral est composé de 40 juges (37,5% de femmes), dont 23 germanophones, 14 francophones et 3 italophones. Il y a par ailleurs 19 suppléants. «Il y a 35% de juges francophones, alors que la Suisse romande représente environ 25% de la popula-

tion suisse. Il n'y a pas de quoi se plaindre», défend le socialiste Carlo Sommaruga, membre de la Commission judiciaire.

Selon le sénateur, il ne faut pas «monter» les Romands contre les Alémaniques. «Il faut avoir confiance dans le processus de sélection. Sur la base d'une présélection, d'auditions et de discussions, la commission regarde la répartition des juges et des suppléants. Il est normal d'avoir un excellent candidat francophone et éligible, mais de finalement l'écarter», raconte le Genevois. Pour Carlo Sommaruga, l'origine n'a rien à voir dans cette histoire. «Le vrai problème, c'est s'il n'y avait pas assez de juges suppléants pour traiter les affaires en langue française. Et ce n'est pas le cas.» »